

Conseil Municipal du 16 février 2015

Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 10 février 2015 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoint, M. BAJAUD, Mme BERNARDIN, MM. CHARBONNIER, DRAPIER, FERREIRA, Mme FORET, M. GAUTHIER, Mmes GOULINET, GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, JOLY, LOUIS, Mme MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. PAILHAREY, Mme RYMKIEWICZ, Conseillers Municipaux.

Représentées : Mme ELHARAT (par M. PACAUD), Conseillère Municipale – Mme MAILLOT (par M. GAUTHIER), Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : M. LOUIS, Conseiller Municipal

Mme la Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2014

Aucune remarque n'est formulée.

Une fiche est soumise à la signature des membres du Conseil Municipal pour approbation de ce compte-rendu.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Maire** propose Monsieur LOUIS.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES SUR DÉLÉGATION

Année 2014

16/12/14	027	MAPA Atelier d'insertion – CREDEF	16107,84 € TTC
----------	------------	-----------------------------------	----------------

Année 2015

20/01/15	001	Contrat de location gratuite d'un logement au CCAS – F2/n°5, 8 rue de l'Egalité à compter du 1 ^{er} février 2015	
20/01/15	002	Contrat de location gratuite d'un logement au CCAS – RPA 5 rue Sénateur Turlier à compter du 1 ^{er} février 2015	

Mme la Maire commente la décision 027 et rappelle que l'atelier d'insertion emploie 8 salariées. Mme DUBOIS encadre l'atelier avec l'accompagnement du CREDEF.

Mme la Maire précise que les décisions 001 et 002 sont relatives à des logements réservés au Centre Communal d'Action Sociale pour des familles en difficulté.

Mme COURTIAL indique que le logement de la Rue de l'Egalité est destiné aux personnes victimes de violences familiales.

Mme la Maire complète les propos de Mme COURTIAL en précisant qu'il est nécessaire d'anticiper la demande afin de toujours disposer d'un logement à proposer en extrême urgence.

AFFAIRES FINANCIÈRES

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ D'UN RÉGISSEUR DE RECETTES ET PRISE EN CHARGE DU DÉBET PAR LA COMMUNE

Mme la Maire indique que des régisseurs de recettes sont nommés dans différents services en fonction des besoins.

Mme la Maire informe que la Commune a récemment subi un vol sans effraction au sein de la Mairie. Des tickets de cantine, l'argent des tickets et un ordinateur ont été dérobés, une enquête de police est en cours. Il fait suite à de nombreux vols déjà constatés dans les bâtiments.

Le montant correspondant au vol, soit 370 €, doit être remboursé par le régisseur. Cette procédure met l'agent en difficulté.

Mme la Maire demande à ce que le paiement en ligne puisse être effectué, ce qui permettrait une meilleure sécurité.

Mme la Maire propose donc au Conseil Municipal de décharger le régisseur titulaire de toute responsabilité au regard des fonds et valeurs dérobés et d'accepter la prise en charge, sur le budget 2015, du débet constaté par le Comptable du Trésor.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

SUBVENTIONS DE DÉMARRAGE

Mme la Maire informe que la Commune compte désormais 2 nouvelles associations :

- Le club de Triathlon, association sportive
- Saint-Louis Culture et Patrimoine, association de défense du patrimoine culturel que représente l'activité théâtrale

Mme la Maire indique que les associations œuvrent pour animer la Commune, c'est une richesse qu'il est important de soutenir.

Mme la Maire propose d'attribuer une subvention de démarrage de 150 € pour ces 2 associations.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

REMISE DE « BONS CADEAU » AUX AGENTS MÉDAILLÉS ET RETRAITÉS

Mme la Maire informe qu'à l'occasion des cérémonies en l'honneur des agents municipaux médaillés ainsi que ceux faisant valoir leurs droits à la retraite, il était de coutume d'offrir un cadeau. Cette année, la municipalité a souhaité offrir un « bon cadeau » de 25 € à valoir dans différents commerces de Bourbon-Lancy.

Mme la Maire indique que la liste des commerçants sera complétée par toutes les enseignes Bourbonniennes qui souhaiteront s'associer à la démarche

Mme la Maire propose de valider cette action afin de pouvoir procéder au règlement des factures qui seront émises.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

TARIFS LUDOTHÈQUE

Mme la Maire indique l'ouverture prochaine du nouvel espace ludothèque à la médiathèque comme évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal. L'inauguration se déroulera prochainement. Elle félicite le personnel qui a œuvré à la réalisation de ce lieu.

Mme DUCROIZET précise qu'avec l'ensemble du personnel qui intervient dans ces locaux il a été procédé à l'inventaire des jeux et jouets. L'espace ludothèque est partagé en 2, une partie salle de jeux, une partie stock des jeux et jouets. Une lecture de contes sera organisée une fois par mois.

Mme la Maire informe que de nouveaux jouets ont été achetés et que du mobilier a été fabriqué par les personnels techniques pour un environnement de qualité. Elle indique qu'afin d'accueillir les familles, il convient d'adopter de nouveaux tarifs adaptés aux services proposés. Il est également nécessaire de prendre en compte l'intérêt communal et de favoriser l'accès de cet espace aux familles Bourbonniennes.

Mme la Maire propose de fixer 3 tarifs différents :

Adhésion ludothèque pour les habitants domiciliés à Bourbon-Lancy	15 € par famille et par an
Adhésion ludothèque pour les habitants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes entre Somme et Loire	18 € par famille et par an
Adhésion ludothèque pour les habitants domiciliés hors de la Commune et hors de la Communauté de Communes entre Somme et Loire	20 € par famille et par an

Mme la Maire informe que cet espace sera également ouvert aux scolaires.

Mme PACOT souhaite connaître les tarifs appliqués pour les assistantes maternelles.

Mme la Maire précise qu'il y aura un accès gratuit par l'intermédiaire du relais des assistantes maternelles.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

URBANISME

ACQUISITION PARCELLE AU CENTRE HOSPITALIER D'ALIGRE

Mme la Maire informe que le Centre Hospitalier d'Aligre souhaite céder à la Commune une parcelle lui appartenant. Cette parcelle est entretenue par la Commune et sert de chemin de desserte pour le lieudit « Le Moulin du Roy ». L'occupation actuelle est sans droit ni titre.

Mme la Maire propose donc l'acquisition de cette parcelle, cadastrée E 555 pour 750 m² au prix de 0.23 €/m² conformément à l'estimation du Service des Domaines et à l'accord du Centre Hospitalier d'Aligre.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

PERSONNEL

CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Mme la Maire informe que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Parmi ces emplois, figurent les emplois de direction tels qu'ils sont définis par le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, notamment celui de :

-directeur général des services des communes de 2 000 habitants et plus

M. BRIGAUD précise que la personne, qui occupe un emploi fonctionnel, est détachée du poste qu'elle occupait précédemment. Actuellement, il n'existe pas d'emploi fonctionnel au tableau des effectifs de la Ville de Bourbon-Lancy. Il est donc nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services des communes de plus de 2 000 habitants.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Mme la Maire propose de procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

AFFAIRES GÉNÉRALES

CONTRAT LOCAL DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (C.L.T.E.)

Mme la Maire rappelle le travail engagé avec son équipe sur la problématique de CELTO 2 et informe que l'enquête qualitative est en cours. Elle précise que sa position de Députée travaillant sur la Loi de transition énergétique lui a permis d'interpeller Mme la Ministre sur la géothermie de Bourbon-Lancy.

2 sujets ont été abordés :

- un appel à projet a été lancé par le ministère sur la croissance verte. Avec l'aide de M. RAYMOND, un dossier de candidature a été transmis. 14 territoires ont été retenus en Bourgogne dont le projet de la Ville de Bourbon-Lancy.

- l'établissement d'un Contrat Local de Transition Energétique avec les partenaires de l'Etat. La signature de ce contrat suppose une étude préalable de faisabilité qui définira plus précisément le périmètre du projet. A ce stade, la Région n'est pas signataire du contrat en vertu du fait qu'elle a mis en place des dispositifs qui lui sont propres. C'est dans le cadre de ces dispositifs que la Région Bourgogne sera associée aux différents projets mis en œuvre relatifs à la transition énergétique. Le plan de financement en est ainsi défini :

Subvention PECB	70 %
Partenaires :	
Hôpital d'Aligre	5 %
Etablissement thermal	5 %
Ville de Bourbon-Lancy	20 %

Mme la Maire précise que chacun connaît le contentieux qui existait entre l'Hôpital d'Aligre et l'Etablissement Thermal. Pour signer le C.L.T.E., il était nécessaire d'arrêter le conflit. Elle remercie M. VIBERT, Directeur Général des Services, de l'avoir accompagné dans cette démarche qui a permis d'obtenir un consensus de chacune des parties in fine.

Elle félicite les partenaires, M. CHERUBIN pour l'Hôpital d'Aligre et M. MONSSUS pour l'Etablissement Thermal, d'avoir fait chacun des pas l'un vers l'autre pour trouver des solutions d'apaisement. C'est très important pour Bourbon-Lancy, l'Hôpital d'Aligre, l'Etablissement Thermal et l'économie locale.

Mme la Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer pour autoriser la signature du C.L.T.E. et engager les démarches nécessaires à sa réalisation.

M. DRAPIER dit que le règlement du conflit est une très bonne nouvelle et permet la progression du dossier. Il trouve que les acteurs ont été raisonnables, que c'est l'aboutissement de négociations engagées et la poursuite du travail sur l'optimisation des ressources thermales. Il indique également que c'est une chance de pouvoir travailler au niveau national sur le C.L.T.E.. Il pense que la raison l'a emporté. Il félicite ceux qui ont œuvré dans ce dossier.

Mme la Maire indique qu'avec la participation de Monsieur le Sous-Préfet un document confirmant l'engagement de l'Hôpital d'Aligre et de l'Etablissement a été signé.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Mme la Maire précise que le C.L.T.E. est également l'engagement de la Commune de travailler sur un réseau de chaleur pour les bâtiments municipaux et de se diriger vers des économies d'énergie.

Mme PACOT demande le coût envisagé pour l'étude.

Mme la Maire indique qu'il sera situé entre 30 000 € et 50 000 €. Elle demande de procéder au vote pour lancer l'étude et solliciter les subventions.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC NON URBAIN DE VOYAGEURS – DEMANDE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Mme la Maire rappelle que cet hiver la Municipalité a maintenu un service de navette et indique les fréquentations. Ce service doit être développé au printemps et l'objectif est de proposer d'autres circuits afin d'avoir un équilibre sur l'ensemble de la Commune.

Mme COURTIAL, qui suit le dossier, indique que le projet a été soumis au Conseil Général qui a validé les propositions. Le projet doit être accepté par le Conseil Municipal afin d'être ensuite acté par le Conseil Général. Elle présente les nouveaux circuits dans le détail et informe qu'il est nécessaire de proposer ce service au plus grand nombre.

Mme la Maire précise qu'elle souhaite qu'une signalétique soit mise en place et que des bancs soient installés pour que les personnes puissent attendre. Les lieux stratégiques devront être trouvés, les panneaux existants seront utilisés. Une information sera donnée dans le magazine municipal, des documents seront disponibles.

Mme la Maire propose de voter.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DEMANDE D'AIDES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE « PLAN DE DÉSHERBAGE ET PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE »

Mme la Maire indique que des travaux de taille sont en cours, notamment Rue de la Chaumière. Une entreprise assure ces travaux en toute sécurité. Des arbres en mauvais état seront abattus, en tenant compte de l'audit réalisé par l'O.N.F..

Mme la Maire propose de délibérer sur une étude de plan de désherbage et de plan de gestion différenciée. Cela consiste à évaluer les plantes à utiliser, savoir quoi planter, comment traiter.

Il est également possible d'obtenir des aides pour l'achat de matériel à hauteur de 15% de la région Bourgogne et 50% de l'Agence de l'Eau.

Mme la Maire indique que pour aller vers la Ville des 3 fleurs il est nécessaire d'entrer dans une démarche d'organisation et de structuration.

➤ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Mme la Maire fait un point sur les travaux en cours et indique les lieux concernés.

Elle précise que l'Agence du Patrimoine doit également intervenir comme cela a été fait précédemment. Actuellement un travail de taille et d'élagage est réalisé au Plan d'Eau, un sentier de biodiversité sera proposé.

Elle informe que de nouvelles serres vont ouvrir prochainement et il sera ainsi possible de débiter la production horticole estivale. L'objectif est également de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 5 ans.

Mme la Maire annonce la création d'une coulée blanche qui sera réalisée en haut du parc Puzenat pour descendre vers la piscine et ensuite longer la voie verte.

Les scolaires seront également associés aux plantations. Il est prévu de créer une petite serre dans le bâtiment de « l'orangerie » dans le parc Puzenat et de réaliser des petits jardins.

Autre nouveauté, l'installation de 3 ruches pour un travail pédagogique avec les enfants, projet en cours avec l'aide d'un agent communal compétent dans ce domaine.

Dans les différents projets, l'aménagement d'un jardin est également prévu Place d'Aligre vers le tourniquet.

M. DRAPIER interroge, dans un sujet différent, sur le retrait des coussins berlinois dans le Quartier Thermal.

M. JACOB indique qu'ils ne sont plus aux normes et que le Département en a demandé le retrait.

M. DRAPIER demande s'ils seront remplacés.

Mme la Maire répond que non et que les jardinières seront également enlevées car elles sont dangereuses pour la circulation.

M. DRAPIER précise que ceux-ci permettraient de limiter la vitesse dans ce quartier.

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE RÉHABILITATION DES ANCIENNES ÉCURIES DU CHATEAU PUZENAT

Mme la Maire donne la parole à M. RAYMOND.

M. RAYMOND indique qu'il s'agit de la reprise de plans de réseaux et de cloisonnements qui ont été nécessaires par la mise en place du gîte de groupes et notamment pour la transformation d'une chambre et de sanitaires. Ces travaux sont terminés. Le retard pris par le chantier d'insertion a pour conséquence un inversement des chantiers techniques. Les peintures sont réalisées en régie et la pose des sols sera sous-traitée.

M. JACOB confirme les propos de M. RAYMOND et indique que tout changement entraîne également des contraintes administratives. Il précise que le chantier se poursuit normalement.

M. DRAPIER rappelle qu'il avait sollicité une visite de ce chantier.

M. RAYMOND répond qu'il n'était pas possible de la réaliser en toute sécurité jusqu'à ce jour.

Mme la Maire indique qu'une visite sera organisée prochainement. Il sera également proposé de se rendre à FOCAL. Elle informe, dans un sujet différent, que des travaux sont en cours à la piscine et qu'il sera peut-être possible de visiter le chantier d'ici un mois.

Mme la Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer sur la rémunération supplémentaire de 6 580 € HT qui est demandée et qui représente une augmentation de 7,23% par rapport à la rémunération initiale.

➤ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

INFORMATIONS DIVERSES

Société FPT Powertrain Technologies France

Mme la Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, à la demande de la Préfecture, qu'un arrêté préfectoral, en date du 9 décembre 2014, fixe des prescriptions complémentaires relatives au suivi des substances mesurées dans les rejets aqueux de la Société.

Mme la Maire indique que la Société embauche 150 personnes en contrat et que cela est très positif pour le territoire après une période de chômage en fin d'année.

Rencontre avec M. BEN du DASEN

Mme la Maire informe qu'elle a été interpellée par les parents d'élèves et les professeurs sur une baisse de dotation horaire effective au Collège, bien qu'il y ait 25 élèves supplémentaires pour la rentrée prochaine. M. BEN du DASEN est venu au Collège pour donner sa feuille de route à M. le Principal, la municipalité en a profité pour organiser une rencontre. M. BEN a été à l'écoute et actuellement rien n'est acté.

Mme la Maire précise qu'un courrier lui sera transmis pour l'interpeller afin qu'un nombre d'heures plus important soit apporté aux enfants.

M. PACAUD indique qu'il a trouvé que le DASEN était très ouvert aux remarques. La première réponse est l'apport de 6 heures supplémentaires de dotation. Le DASEN s'est également engagé, si le Collège se maintenait à 84 élèves en 3^{ème}, à ouvrir une 4^{ème} classe.

Mme la Maire indique que c'est un combat permanent pour conserver les effectifs. Cela renvoie à une politique d'accueil et d'attractivité.

M. DRAPIER trouve anormal de se battre, tout d'abord pour ne plus perdre d'élèves et maintenant que les effectifs sont en hausse, pour que des heures ne soient pas supprimées. Ce serait un comble de ne pas se faire entendre puisque la dotation est identique. Il existe un combat au sein du Conseil d'Administration. Il informe également qu'il faut veiller aux effectifs des enfants de 4^{ème} qui peuvent choisir une orientation différente de la classe de 3^{ème}.

M. LOUIS précise que la question de fond est le budget général alloué par l'Education Nationale. Il complète en précisant que le DASEN fait avec les moyens qu'on lui donne. Le budget de l'Education Nationale a été amélioré et des postes ont été créés.

Mme la Maire confirme que le budget de l'Education Nationale n'a pas été rogné.

M. LOUIS indique une autre inquiétude. Des enseignants ont des postes dans plusieurs établissements et cela peut provoquer des absences lorsqu'ils sont retenus dans l'un d'eux. De même, le DASEN a reconnu que le Collège est situé juste en dessous des ZEP au niveau du recrutement et qu'il mérite une attention particulière.

Mme la Maire répond qu'effectivement le DASEN va étudier les doléances.

Crèche

Mme la Maire indique qu'une pré-étude est lancée sur la crèche qui est un projet essentiel pour l'avenir des familles. Elle précise que la SEM Val Bourgogne va accompagner la municipalité. Le lieu proposé par la Commune est l'espace situé à proximité de l'école «Jacques Prévert». Le Cabinet s'est rendu sur place et va pouvoir donner différents éléments d'ici une quinzaine de jours.

Pré-étude cantine Saint Denis

Mme la Maire annonce qu'une pré-étude est en cours pour la cantine de Saint Denis avec peut-être une salle d'activités. Ce dossier est pour la Municipalité un sujet très important.

Réunion voisins vigilants

Mme la Maire indique qu'une cinquantaine de personnes ont assisté à cette réunion publique de présentation de l'action. 7 personnes se sont portées volontaires et seront accompagnées par la Gendarmerie. Il serait important d'équilibrer les référents sur la Commune. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître.

Rencontre avec Monseigneur RIVIERE

Mme la Maire informe qu'elle a rencontré Monseigneur RIVIERE, évêque d'Autun, avec les Maires du Canton, lors de sa visite à Bourbon-Lancy.

Bilan Festi'desserts du monde 2014

Mme la Maire revient sur le Festi'desserts organisé en décembre. C'est une rencontre intergénérationnelle.

369 cuisiniers dont 321 écoliers.

48 gâteaux ont été réalisés par 14 classes, le service de l'hôpital de jour du Centre Hospitalier d'Aligre, le comité de jumelage de Saarwelligen - Stochov, quatre boulangeries, les grandes surfaces, la cuisine centrale municipale, les parents d'élèves de la FCPE, le service Petite Enfance et 18 Bourbonnien pour un total de 1 000 portions servies.

200 personnes sont venues déguster et ont répondu au rendez-vous donné par la ville, le Centre d'Animation et le cyber-PIJ.

15 m de tables ont été installés dans la rue du Commerce.

25 lanternes ont été nécessaires pour réussir cette manifestation en nocturne.

Le but recherché est la création d'un lien entre les différentes communautés pour honorer leur pays. L'Algérie, l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, le Maroc, la Pologne, la République Tchèque et la Tunisie étaient présents.

Ces moments sont très importants au regard des attentats meurtriers du 7 et 9 janvier à Paris. Le lien social doit être développé de la petite enfance jusqu'à la fin de vie. C'est une valeur fondamentale de la République.

La République n'est pas en paix ; il faut échanger, discuter, intégrer. Elle relate les manifestations spontanées qui se sont déroulées en 2 temps à Bourbon-Lancy.

Mme la Maire informe qu'à l'Assemblée Nationale, au sein de Commission Défense, les inquiétudes sont importantes par rapport à ces exactions terribles.

4G

Mme la Maire commente l'arrivée de la 4G. Bourbon-Lancy est la 12^{ème} ville de Saône et Loire à être équipée. C'est un plus pour les Bourbonnien, les acteurs économiques et c'est sans conteste une attractivité renforcée pour le territoire.

Ateliers pour mieux comprendre l'opéra

Mme la Maire invite à participer à des ateliers pour mieux comprendre l'opéra. Ces ateliers seront animés par M. BETTINE. Il invite les Bourbonnien dans l'espace de la Société Philharmonique.

M. JACOB indique que M. BETTINE animera ces ateliers.

Timbre poste Bourbon-Lancy

Mme la Maire informe qu'un timbre poste sera émis avec la photo du Beffroi, photo proposée par une Bourbonnienne, Mme GODIOT, suite à un concours.

M. DRAPIER précise que le concours est une collaboration entre la Poste, le Journal de Saône et Loire et la marque Saône et Loire.

Concours de poésie

Le Service Culturel de la Commune organise un concours de poésie du 19 janvier au 3 mars. Les candidats doivent déposer leur poème avant le 9 mars.

Remise certificats PSC1 au personnel

Une cérémonie officielle de remise de diplômes s'est déroulée dernièrement.

Mme la Maire se félicite de la mixité du personnel qui a pu échanger à cette occasion.

Remise de médailles au personnel et départs en retraite

Pour les médailles, les personnels concernés sont :

- Mme BOINEAU et Mme LEDUC, médaille d'argent, pour 20 ans de service
- Mme REBOUX, médaille d'or, pour 35 ans de service

3 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- Mmes BARULEA et BOINEAU, M. MARION

M. DRAPIER souhaite indiquer que Mme FREDERIC n'est pas encore en retraite mais peut être considérée comme en pré-retraite. Il veut témoigner aujourd'hui, que pour les élus, les fonctionnaires territoriaux sont au service de la Municipalité. Mme FREDERIC l'a accompagné lorsqu'il était Maire et l'a aidé à avoir une gestion rigoureuse. Il précise que son intervention fait suite à l'article paru dans la presse dans lequel l'on découvre que la Ville de Digoin est en difficulté après avoir souscrit des emprunts toxiques.

Mme la Maire indique qu'effectivement Bourbon-Lancy n'a pas contracté d'emprunt toxique. Toutefois aujourd'hui, il est nécessaire de se projeter vers l'avenir. La collectivité va perdre 150 000 € de dotation par an. Une réunion de travail avec le cabinet KPMG, sur l'évolution des finances publiques, montre qu'il existe une réelle complexité de la Loi des Finances qui impacte le fonctionnement des collectivités, d'où la nécessité d'avoir un personnel extrêmement formé pour anticiper les budgets à venir.

Etat Civil

Mme la Maire présente ses condoléances aux familles touchées par un deuil.

M. LOUIS intervient pour informer Mme la Maire qu'une personne l'a interpellé pour lui reprocher de ne pas avoir célébré les 70 ans de la libération d'Auschwitz. Il indique qu'effectivement une jeune personne de Bourbon-Lancy est morte en déportation dans ce camp. Il précise qu'une cérémonie plus importante se déroulera le dernier dimanche d'avril pour la journée de la Déportation.

M. LOUIS souhaite que la Commune émette un vœu de soutien à la Communauté Juive de France, aux citoyens juifs de France, afin d'affirmer les valeurs de soutien et de tolérance.

Mme la Maire précise qu'elle est tout à fait d'accord avec son intervention et qu'elle est prête à rédiger une motion. Elle indique que cet anniversaire de la libération des camps pourra être célébré fin mai lors de la journée de la Résistance.

M. THOMAS informe qu'il a assisté à l'Assemblée Générale des Donneurs de Sang et tient en tant que Conseiller Municipal à inviter tout le monde à donner son sang.

Mme la Maire interroge le Conseil Municipal sur des questions ou informations éventuelles à communiquer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25